

VISIO - Régies d'avances et de recettes

TOO121REGI

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de la régie d'avances et de recettes
- Maîtriser les opérations et contrôles des régies
- Définir les responsabilités des régisseurs
- Maîtriser le fonctionnement comptable et financier d'une régie d'avances et de recettes

Public Visé

Tout agent exerçant la fonction de régisseur titulaire et/ou de mandataire ou tout agent ayant la responsabilité d'organiser ou de contrôler une régie

- Tout acteur de la chaîne financière, budgétaire ou comptable concerné

Pré Requis

Avoir la qualité de régisseur, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de la régie d'avances et de recettes

Maîtriser les opérations et contrôles des régies

Appréhender le nouveau régime de responsabilité des régisseurs

Maîtriser le fonctionnement comptable et financier d'une régie d'avances et de recettes

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique
- Exercices pratiques
- Echanges d'expériences et de pratiques avec le régisseur titulaire
- Documentation pour chaque stagiaire
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- Création et gestion des régies
- Personnel de la régie
- Responsabilité des régisseurs (nouveau régime)
- Fonctionnement des régies de recettes et d'avances
- Comptabilité d'une régie
- Contrôle des régies

Qualification Intervenant.e.s

Formateur spécialiste de la comptabilité publique

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement



Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :

1 150.00

Inter Adhérent (Par personne) :

1 070.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424

Mail : julien.laudat@adiaz.org